POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'association nationale des élus de la montagne
n° 247
mars 2014 - 5,50 €

PATRIMOINE NATUREL MONTAGNARD :
LE SÉNAT VEUT CONCILIER PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT

Priorité aux écoles pour le raccordement au très haut débit

◄ Le ministre de l'Agriculture laisse les éleveurs de bovins sur leur faim

L'ANEM a 30 ans !

◄ Entretien avec deux anciens présidents: Jean Faure et Patrick Ollier

NUMÉRO
247
MARS 2014

À LA UNE : Les deux rédacteurs du rapport d'information relatif au patrimoine naturel de la montagne, les sénateurs André Vairetto et Hélène Masson-Maret, ont donné la priorité à la biodiversité, à la situation de l'agriculture et de la forêt de montagne, à la problématique de l'eau ainsi qu'au tourisme en tant qu'activité économique.

Photo : AlexQ/Fotolia.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **Frédérique Massat,** *présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège*

Assemblée nationale 2013

UN NOUVEL ÉLAN POUR LA MONTAGNE

« Au moment d'interrompre nos activités parlementaires pour cause d'élections municipales, je tiens à saluer les résultats louables dont nous pouvons nous prévaloir au profit de la montagne, qu'il s'agisse de l'affirmation prononcée de la spécificité montagne dans le projet de loi d'avenir agricole avec l'adoption de plusieurs amendements, ou encore de la proposition de loi relative à la réduction d'activité des moniteurs de ski, que j'ai pu porter et faire inscrire dans un contexte législatif contraint. Celle-ci a néanmoins été adoptée à l'unanimité fin janvier à l'Assemblée, et je tiens à remercier ici Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, qui en a été à mes côtés la brillante avocate en tant que rapporteure du texte.

Je voudrais par ailleurs remercier tous les élus municipaux de montagne pour leur engagement et leur investissement dans leur mandat. Les équipes municipales qui sortiront des urnes devront s'adapter à un contexte en forte évolution : l'affirmation de l'intercommunalité (qui pour la première fois a droit de cité dans le suffrage universel), mais aussi l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'urbanisme, ou encore la mise en place de la nouvelle PAC, le déploiement des réseaux THD et la poursuite de l'installation des nouveaux rythmes scolaires…

Ils font désormais partie de l'environnement des élus, et c'est à eux qu'il revient d'en tirer le meilleur parti au profit de la montagne et des montagnards. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

La montagne : un patrimoine exceptionnel mais fragile

- Préserver et mettre en valeur pour protéger et développer
- Questions à Bernard Debarbieux
- Coup de projecteur sur 12 propositions du rapport
- Tribune à André Vairetto
- D'autres sujets doivent être traités en urgence
- Opinion : Hélène Masson-Maret

3 ACTUALITÉ
Un rapport du Muséum préconise de nouvelles réintroductions d'ours
Adoption du projet de loi ALUR
Engagez-vous pour la Fête de la montagne
Une bannière commune pour les « Viandes de France »
Une tarentaise, égérie du Salon de l'agriculture

4 L'ENTRETIEN AVEC DEUX ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ANEM
Jean Faure et Patrick Ollier

6 ACTUALITÉ DES MASSIFS

11 AGRICULTURE
Les éleveurs de bovins restent sur leur faim
Les textes officiels de la nouvelle PAC 2014-2020

12 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Très haut débit : priorité donnée au raccordement des écoles
La carte intercommunale quasiment achevée au 1er janvier
Une convention pour l'aménagement du territoire scolaire du Cantal

13 TOURISME
Création d'un groupe sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir

14 FINANCES LOCALES
La répartition de la DGF 2014 au Comité des finances locales

ÉCHOS DU PARLEMENT

15 VIE DE L'ANEM
Les dates
L'ANEM entendue sur l'organisation de la permanence des soins
L'élue du mois : Bernadette Laclais, maire de Chambéry, députée de Savoie

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : mars 2014

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Un rapport du Muséum préconise de nouvelles réintroductions d'ours

Un rapport commandé l'an dernier par la ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, au Muséum national d'histoire naturelle, rendu public début février, recommande de lâcher au minimum six femelles ours dans les Pyrénées, quatre dans l'ouest du massif et deux dans le centre.

Le panel international d'experts considère qu'il faudrait idéalement procéder à dix-sept réintroductions d'ours pour assurer la survie durable de l'espèce dans un massif qui, selon eux, pourrait accueillir au moins cent-dix individus.

Alors que la France est mise en demeure par l'Union européenne de respecter ses engagements en faveur de l'ours, Philippe Martin, l'actuel ministre de l'Ecologie, s'était fait fort, devant le 29e congrès des élus de la montagne à Cauterets, de mobiliser prioritairement ses moyens pour la protection des troupeaux et un recours plus souple aux opérations ponctuelles de déplacement.

Le 18 février, il a encore rappelé son attachement au pastoralisme dans sa réponse à une question de la députée des Hautes-Pyrénées, Jeanine Dubié, et de la présidente de l'ANEM, Frédérique Massat.

Le rapport du Muséum reste scientifique. Ses recommandations sont à confronter ensuite avec leur faisabilité économique, dans un contexte de crise et de plan d'économie généralisé sur la dépense publique, sachant que le rapport d'Augustin Bonrepaux, au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, sur le coût administratif de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, évaluait en 2006 chaque réintroduction à plus de 100 000 euros. En d'autres termes, le rapport du Muséum met en évidence à son insu les limites de la politique de réintroduction voulue par Bruxelles.

UNE TARENTAISE, ÉGÉRIE DU SALON DE L'AGRICULTURE

Une fois n'est pas coutume, c'est une race bovine de montagne qui a été choisie pour l'identité visuelle du Salon de l'agriculture : la race Tarentaise (ou Tarine) qui représente au niveau national un cheptel 13 500 têtes. Sa représentante, appelée Bella, âgée de 7 ans, provient de l'élevage de Stéphane Tourt, organisé en groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), avec son épouse et l'un de ses neveux, spécialisé exclusivement dans cette race depuis 1996.

Les tarentaises, adaptées à l'entretien des alpages, produisent un lait qui entre dans la fabrication de quatre fromages d'appellation d'origine protégée (AOP) : le beaufort, la tomme des Bauges, le reblochon et l'abondance, ainsi que dans celle de deux fromages d'indication géographique protégée (IGP) : la tomme et l'emmental de Savoie. En tant qu'égérie du Salon, Bella participe également au concours général agricole.

ADOPTION DU PROJET DE LOI ALUR

Au terme d'une procédure législative de près de huit mois, le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été adopté les 19 et 20 février, au lendemain de l'accord survenu en commission paritaire le 11 février.

Sa partie urbanisme ne devrait pas être sans incidence sur le droit applicable en montagne. Ne serait-ce que parce qu'elle consacre pour l'avenir la dimension intercommunale des documents d'urbanisme, même si elle confirme la compétence des maires pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager ou de démolir). Elle aligne par ailleurs l'autorité des cartes communales sur celle des plans locaux d'urbanisme (PLU).

L'échelon communal conserve néanmoins un poids sur le transfert de compétence en matière de document d'urbanisme aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), puisqu'en application d'un amendement principalement défendu par les sénateurs, un quart des communes d'un même EPCI représentant au moins 20 % de sa population pourront s'y opposer.

L'autorité des schémas de cohérence territoriale (SCOT) se renforce substantiellement. Ceux-ci devraient se généraliser puisque leur existence devient obligatoire pour que les zones à urbaniser des plans locaux d'urbanisme (PLU) puissent être ouvertes à la construction.

Vous pouvez retrouver une analyse plus détaillée du titre urbanisme de la loi ALUR sur www.anem.org

ENGAGEZ-VOUS POUR LA FÊTE DE LA MONTAGNE

Un visuel dynamique fédère la grande diversité des événements organisés.

La première édition de la Fête de la montagne, organisée dans tous les massifs les 29 et 30 juin 2013, a totalisé plus de deux cents manifestations. Sa programmation, le dernier week-end de juin, permet de faire découvrir la montagne sous toutes ses facettes au début de la saison estivale.

Lancé par la Coordination Montagne, cet événement a pour objectif de promouvoir la montagne et ses activités. Si chaque massif possède son événement ambassadeur, le but est que dans chaque village ou chaque station, une activité favorisant la découverte de la montagne soit organisée.

De nature variée, les animations proposées peuvent être sportives (alpinisme, randonnée, marche nordique, slackline[1]…), ou culturelles avec la découverte de l'environnement et de l'histoire locale (visites de fermes et d'alpages, ateliers de découvertes, courses d'orientation).

Enfin, des opérations de promotion ont eu lieu afin d'encourager la venue des touristes (par exemple la nuitée à 1€ dans les refuges). Chaque action est organisée par un acteur local de l'économie touristique, dans le respect de la charte érigée par la Coordination Montagne.

La Fête de la montagne recherche des stations, associations, offices de tourisme, clubs, ou tout autre acteur local souhaitant s'engager pour sa deuxième édition qui aura lieu les 28 et 29 juin.

Plus d'info :
www.fetedelamontagne.org

(1) Pratique d'équilibre sur sangle s'apparentant au funambulisme.

UNE BANNIÈRE COMMUNE POUR LES « VIANDES DE FRANCE »

Depuis la crise de la vache folle en 1996, l'origine « France » était déjà mentionnée sur la viande de bœuf. En 2000, cette pratique avait été étendue à l'ensemble des pays de l'Union européenne. A l'initiative des représentants des différentes filières d'élevage français, elle s'applique depuis le 11 février, au niveau national, à toutes les viandes, notamment celles de porc ou de volaille. La démarche permet aux producteurs qui souscrivent à cette procédure de certification, de valoriser leur engagement pour la transparence.

Jean Faure et Patrick Ollier

« L'ANEM est une chance pour la montagne »

A l'occasion du trentième anniversaire de l'ANEM, ses anciens présidents reviennent tour à tour sur le rôle de l'Association dans la mise en place et le développement d'une politique en faveur de la montagne. Après Jean Briane et Augustin Bonrepaux, dans le numéro 246 de *PLM*, Jean Faure et Patrick Ollier soulignent aujourd'hui à quel point l'action et la vigilance quotidiennes de l'ANEM ont été et demeurent essentielles.

PLM : Quels sont vos meilleurs souvenirs de président de l'ANEM ?

Jean Faure : Tous les congrès sont de bons souvenirs, on sent le cœur de la montagne battre à l'unisson. On a l'impression d'y bâtir une véritable politique. Mais la réalité m'a appris que même des textes de loi bien ficelés, comme on l'avait fait pour la loi Montagne, attendent trop longtemps leurs décrets d'application. Tout est toujours à refaire au quotidien. C'est pour cela que je suis très heureux que l'ANEM continue son action. Elle est la seule chance de survie d'une politique de la montagne.

Patrick Ollier : Si je devais choisir un seul souvenir, il serait législatif. Lorsque j'étais rapporteur de la loi d'aménagement du territoire, en 1994 – année où je suis devenu président de l'Association –, j'ai créé les zones de revitalisation rurale. Je les ai fait accepter par Charles Pasqua, alors ministre d'Etat, ce qui a sauvé les zones de montagne. Dans cette même loi, publiée en février 1995, j'ai créé les schémas interrégionaux de massif, le fonds national pour l'aménagement du territoire, ainsi que la commission permanente du Conseil national de la montagne, ce qui l'a rendu plus pragmatique, plus opérationnel, plus efficace. Ce sont de pures réussites de l'ANEM.

PLM : Comment avez-vous fait vivre la loi Montagne ?

J. F. : Grâce à son partenariat avec EDF, l'ANEM a mené une politique qui a apporté un appui logistique aux maires. Nous avons aussi œuvré pour une rénovation de la loi. L'Association a toujours été en première ligne. C'est elle qui a fourni les éléments pour faire avancer les dossiers. Son rôle a été déterminant.

P. O. : En 1991, j'ai réalisé le premier rapport faisant le bilan d'application de la loi Montagne. A partir de là, j'ai lancé un appel au gouvernement sur la nécessité de stopper le processus de désertification des zones rurales en montagne. J'avais en effet constaté qu'un tiers des articles de la loi Montagne n'étaient pas appliqués, faute de décret.

En 2003, la loi sur l'habitat a complètement réformé la loi sur l'urbanisme en montagne. Il y a aussi la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux. L'amendement que j'ai fait voter a modifié les critères de détermination des zones de revitalisation rurale.

En 2009, j'ai reçu en commission Michel Barnier, qui était alors ministre de l'Agriculture et, ensemble, nous avons procédé au rééquilibrage de l'action en faveur des zones de montagne.

En 2011, j'ai fait venir quatre ministres au congrès de l'Association. Voilà mon attachement à la montagne !

PLM : Globalement, quel bilan tirez-vous de l'action de l'Association depuis trente ans ?

J. F. : L'ANEM a été non seulement exemplaire mais indispensable, ne serait-ce que pour réunir les acteurs politiques de la montagne, pour les faire réfléchir constamment sur les problèmes qui se posent, pour remettre en cause les dispositions législatives, réglementaires et autres, pour apporter un grand soutien aux parlementaires lors de la rédaction des textes, ou pour proposer un certain nombre d'amendements. Et, tout ce travail, l'Association continue à le faire. Elle est un outil extraordinaire.

P. O. : L'ANEM est le groupe le plus efficace et le plus actif à l'Assemblée nationale. Elle

Jean Faure :

« Pour une commune de montagne, ne pas être adhérente à l'Association, c'est une énorme erreur. »

Jean Faure

Patrick Ollier

Jean Faure a été président de l'ANEM de 1990 à 1992. Il a été maire d'Autrans (Isère) de 1983 à 2008 et sénateur de 1983 à 2011.
Elu député des Hautes-Alpes en 1988 et maire de La Salle-les-Alpes-Serre-Chevalier (Hautes-Alpes) en 1989, Patrick Ollier a été président de l'ANEM de 1994 à 1996.

possède une autre vertu : son alternance politique organisée. Quand son président est de droite, son secrétaire général est de gauche, et inversement. Tout ceci se passe de manière démocratique, consensuelle, sans problème. Dans ma vie de parlementaire, dans ma vie de ministre, de président de l'Assemblée, cette expérience m'a appris le respect des autres, le respect du consensus vis-à-vis de l'intérêt général. Ce fonctionnement offre à l'ANEM une force extraordinaire : elle n'a pas d'orientation politique. Son seul parti est celui de la montagne. Son seul combat est le combat pour la montagne. Elle est présente partout grâce à cette unité politique. C'est remarquable.

PLM : Comment cependant améliorer l'adhésion des communes de montagne à l'ANEM ?

J. F. : Aujourd'hui, si certaines communes n'adhèrent pas, c'est peut-être que, de temps en temps, il y a un changement de maire, un changement d'équipe, ou peut-être ne se sentent-elles pas suffisamment concernées. Mais je le dis très clairement : pour une commune de montagne, ne pas être adhérente à l'Association, c'est une énorme erreur.

P. O. : Grâce à tous les moyens d'information dont nous disposons, nous devons expliquer aux maires que le bon moyen pour eux de garder un minimum de population et redonner un sens à la vie dans les villages de montagne est d'adhérer à l'Association. Elle est un parapluie qui les protège des difficultés et les aide à obtenir gain de cause sur des thématiques qui vont permettre à des populations de revenir au pays et y travailler. Il faut s'acharner à en convaincre les communes.

PLM : Quels sont les grands défis auxquels l'Association va devoir faire face au cours des prochaines années ?

J. F. : Si les problèmes des communes de montagne sont bien connus, ils sont loin d'avoir été tous solutionnés. En outre, en politique, il faut savoir que le fait même d'avoir obtenu quelque chose n'est jamais définitif. Tout peut être remis en cause. L'ANEM doit demeurer très vigilante.

P. O. : Les obligations économiques et budgétaires des gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche, rendent plus difficiles les choix en faveur des zones de montagne, d'autant que les crédits affectés par l'Europe sont insuffisants. Alors, on limite l'efficacité des zones de revitalisation rurale, on réduit les services publics, etc. Les autres défis sont d'ordres écologique, urbanistique, touristique et agricole. L'ANEM est un organisme de veille dont la montagne a réellement besoin.

Patrick Ollier :
« L'ANEM est le groupe le plus efficace et le plus actif à l'Assemblée nationale. »

PLM : Que demandez-vous aux prochains dirigeants de l'ANEM ?

J. F. : Le travail de celui qui revendique n'est jamais terminé. L'Association doit continuer à être un organisme de veille et de propositions et garder la même pugnacité. L'ANEM, c'est la vie. La vie en montagne en dépend. Elle doit s'appliquer à conserver les acquis, à vérifier qu'ils sont adaptés aux besoins et ne pas hésiter à multiplier les propositions.

P. O. : Je demande aux prochains dirigeants de l'Association de défendre les zones de montagne avec enthousiasme et cohésion, d'avoir la volonté de préserver l'essentielle alternance politique, et surtout de ne pas avoir peur d'agir sur les gouvernements afin de les faire plier dans le seul objectif de défendre les zones de montagne

Jean Faure

UN ARTISAN DE LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE

Jean Faure a toujours vécu à Autrans (Isère). Il a été maire de la commune pendant trente et un ans et conseiller général du Vercors durant un quart de siècle. Sénateur en 1983, il devient rapporteur de la loi Montagne à la Haute Assemblée. Des discussions avec Louis Besson, Jean Briane, Robert de Caumont, respectivement députés de la Savoie, de l'Aveyron et des Hautes-Alpes, et Pierre Rémy, délégué général de la Fédération française d'économie montagnarde (FFEM) naît l'idée de créer l'Association nationale des élus de la montagne. Jean Faure en sera le vice-président, le secrétaire général, puis le président de 1990 à 1992. « Je me suis toujours intéressé aux gens qui pouvaient nous aider à conduire une vraie politique de la montagne », assure Jean Faure. Aujourd'hui encore il soutient la montagne de toutes ses forces : « Le premier article de la loi Montagne n'a jamais été tellement respecté. Il y est pourtant dit que la montagne est une terre d'exception et que l'ensemble des lois doit tenir compte de son handicap et de ses particularités. » Jean Faure est également à l'origine du groupe montagne au Sénat.

SOUS LES ANNEAUX OLYMPIQUES

En 1968, Jean Faure a dirigé le village olympique des Jeux d'hiver à Grenoble. Il fut ensuite président de l'office du tourisme d'Autrans et à l'origine de la création du parc du Vercors. Il est entré en politique allant de mandats locaux en responsabilités nationales : conseiller municipal, conseiller général, maire, conseiller régional, sénateur.

Patrick Ollier

UNE HISTOIRE D'AMOUR AVEC LA MONTAGNE

Fondateur du Mouvement des jeunes gaullistes en 1965, membre du cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas en 1970, collaborateur de plusieurs ministres, Patrick Ollier est « parachuté » à Briançon, dans les Hautes-Alpes, en 1988. Il est le seul représentant de la droite à gagner un siège contre un député sortant de gauche, Robert de Caumont. « J'ai été accueilli de manière extraordinaire par les Briançonnais, se souvient-il. Ils ont pu voir que je n'étais pas un Parisien qui débarquait avec son plan de carrière. » Aujourd'hui, Patrick Ollier est député-maire de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), mais il demeure fidèle à ces hommes et ces femmes qui veulent rester travailler au pays. « C'est une histoire d'amour », dit-il ému.

SES AMIS MONTAGNARDS

Patrick Ollier le vit comme un déchirement : faute de temps, il ne revient plus assez souvent dans les Hautes-Alpes, et quand cela lui arrive, il ne lui est pas possible de revoir tous ses amis.
« Là-bas, il y a tellement de gens que j'aime et qui m'apprécient que je ne peux choisir. Je ne peux vivre mon amitié avec les montagnards comme j'aimerais le faire. » Patrick Ollier compense en aidant à résoudre les problèmes liés à la montagne. Il assiste très régulièrement au comité directeur de l'ANEM, il se rend à tous les congrès de l'Association, et veille à ne rien laisser passer à l'Assemblée nationale qui ne serait pas dans l'intérêt des montagnards.

PYRÉNÉES : LES HAUTES-PYRÉNÉES FONT LA PROMOTION DE LA MONTAGNE AUPRÈS DES COLLÉGIENS

Depuis 2010, le conseil général et Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement s'associent au Service jeunesse, sports et vie associative et à l'inspection d'académie, afin de créer une opération unique de promotion de la montagne auprès des collégiens du département. Destinée aux élèves de classes de 6e et de 5e, cette opération s'articule en deux étapes : la découverte du milieu de la montagne et de ses métiers, et l'apprentissage du ski.

Les collégiens sont sensibilisés aux règles de conduite et de sécurité à observer sur les pistes de ski et aux différents métiers exercés sur le domaine skiable. Côté pratique, ils bénéficient de trois journées de ski encadrées en dehors des périodes de vacances scolaires.

Pour les stations, il s'agit d'inciter à la pratique du ski, et pour les collèges c'est offrir aux élèves la possibilité de mieux découvrir leur environnement naturel.

Enfin, pour le conseil général, l'objectif est de faciliter l'accès au ski au plus grand nombre et de favoriser le renouvellement du marché.

Plus d'info : www.cg65.fr

MASSIF CENTRAL : BREBIS PORTUGAISES POUR LAINE LIMOUSINE

Dans les prochaines années, quelque trois cents brebis Mérinos noires venues du Portugal vont investir les pâturages du Massif central. En effet, un appel à candidature soutenu par l'Union européenne a été lancé en 2013 aux éleveurs de sept départements du massif, associé à un système de parrainage des brebis par les particuliers, afin de doter les cheptels locaux de cette race réputée pour sa laine de qualité supérieure.

L'objectif est de développer un circuit de production local et écologique, tout en revalorisant certains territoires. L'expérience, conduite par l'association Laines et fibres naturelles du Massif central (LAINAMAC), s'est engagée il y a déjà deux ans avec l'acclimatation réussie d'un premier troupeau de quarante brebis aux conditions météorologiques du Limousin. Cette expérience a contribué ainsi à redynamiser la filière organisée autour de la filature Fonty, implantée à Rougnat, commune creusoise de plus de cinq cents habitants. Elle a valorisé du même coup la viande de ces ovins et suscité la création d'un label spécial Gîtes de France pour ceux qui mettent en avant ces productions.

DR

Plus d'info : gitesdefrancelimousin.files.wordpress.com/2010/11/depliant_moutonnoir_jda.pdf

DR

JURA : VERS UNE APPELLATION « BOIS DU JURA »

La Franche-Comté et l'Ain œuvrent depuis une dizaine d'années pour créer une appellation « Bois du Jura ». Ils travaillent actuellement sur le cahier des charges pour obtenir la qualification d'appellation d'origine contrôlée (AOC). Ainsi, le sapin épicéa produit dans le massif du Jura est en passe de rejoindre le cercle très fermé des AOC non alimentaires.

Les résineux récoltés et transformés dans le massif pourront revêtir la qualification de « Bois du Jura » AOC. Le cahier des charges sera applicable à la production et à l'exploitation des grumes (débit et transformation). La zone de production, définie en fonction de critères d'altitude et de nature du sol, est transfrontalière, s'appliquant à l'ensemble du Jura (français et suisse). L'impact de cette appellation est économique et social. Elle permettrait ainsi de conserver les petites scieries du massif.

Plus d'info : www.aocboisdujura.fr

VOSGES : Le concept « Terre textile » fait des émules

En à peine trois ans d'existence, le label « Vosges terre textile » a su démontrer sa pertinence en fédérant vingt-quatre des trente entreprises textiles du département des Vosges, en faisant évoluer leurs métiers et accédé à une notoriété enviée.

Cinq de ses entreprises ont tenu un stand commun durant le salon France Production Expo en mai 2013, et depuis, la démarche a été gratifiée par la ministre chargée des Petites et Moyennes Entreprises, Fleur Pellerin, de la palme 2013 de l'innovation dans les PME. « Les chefs d'entreprises agréées ont dépassé les freins classiques de la concurrence pour collaborer à la recherche et au développement de nouveaux produits et gagner des marchés, tels que le vêtement respirant mis au point par le confectionneur Febvay, en partenariat avec la société Maille verte des Vosges », souligne Paul de Montclos, le créateur du concept.

Le label, qui fait des émules dans d'autres régions avec la création en novembre dernier d'« Alsace terre textile » et d'ici peu celle de « Nord terre textile », est soutenu par le ministère du Redressement productif, qui lui a accordé une subvention.

plus d'info : www.vosgesterretextile.fr

label terre textile des Vosges

label terre textile Alsace

Recourant à un même visuel, le label « Terre textile » se décline selon les territoires.

ALPES : DOUCEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR « LA GRANDE TRAVERSÉE »

La Grande Traversée des Alpes (GTA) est l'association qui pilote les cinq itinéraires majeurs de tourisme dans le massif alpin : la Route des Grandes Alpes, les Chemins du soleil, le GR5, la Via Alpina, et les Routes de la lavande. La nouvelle stratégie fixée pour les années 2014-2020 a pour ambition de faire des Alpes une terre d'itinérance douce et durable, en développant les pratiques cyclosportives et en renouvelant les clientèles par de nouvelles offres, notamment pour attirer les jeunes.

Le recours au vélo à assistance électrique est largement favorisé. Disposant d'une plus grande autonomie, des services associés sont créés tels que le développement d'établissements « branchés » qui proposent la recharge du vélo en échange d'un repas ou d'une visite touristique. L'impact de l'itinérance sur le territoire alpin ne sera pas négligeable car elle allongera la saison touristique, en produisant des retombées économiques significatives.

Plus d'info : www.grande-traversee-alpes.com

DR

La nouvelle stratégie de la GTA vise au développement des pratiques cyclosportives pour allonger la saison touristique.

CORSE : FORTE PRÉSENCE INSULAIRE AU SALON DE L'AGRICULTURE

Le 22 février, l'inauguration des 500 m² du village corse du Salon de l'agriculture s'est déroulée en présence de Paul Giacobbi, Dominique Bucchini, les présidents des chambres d'agriculture, et Jean-Louis Luciani, président de l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

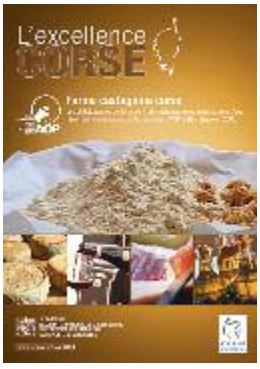

Aux côtés de cent producteurs, la collectivité territoriale de Corse, en étroit partenariat avec les chambres d'agriculture de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, a proposé au public toute la richesse et la diversité des produits et des savoir-faire insulaires. Des animations et des dégustations organisées dans cet espace ont permis aux nombreux visiteurs de découvrir les saveurs de l'île. Un seul objectif pour les organisateurs : faire la promotion des signes de qualité et d'authenticité des produits corses d'appellation contrôlés (AOC) : charcuterie, brocciu, miel, farine de châtaigne, huile d'olive, huile de noisette, vins…

C'est une mobilisation sans précédent pour faire reconnaître l'excellence de l'agriculture insulaire engagée dans une démarche respectueuse de la qualité, de l'héritage de ses savoir-faire locaux et de son terroir.

Plus d'info : www.corse.fr/sia2014

La montagne : un patrimoine exceptionnel mais fragile

Le rapport sénatorial d'information sur « La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel de la montagne » devait être rendu public le 4 mars. Ses cinquante-trois propositions sont notamment destinées à alimenter les réflexions de la commission permanente du Conseil national de la montagne. Les sénateurs André Vairetto et Hélène Masson-Maret souhaitent que leur travail soit utilisé par le législateur pour y puiser des pistes de réformes. Leurs principaux fils conducteurs : comment concilier protection et développement et comment préparer la nécessaire adaptation au changement climatique, questionnements qui se trouvent au cœur de la loi Montagne de 1985 et des lois Grenelle I et Grenelle II de 2009 et 2010.

REPÈRES

- La commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire du Sénat avait confié à André Vairetto et à Hélène Masson-Maret, en tant que rapporteurs, une enquête et la rédaction d'un rapport d'information visant à renforcer la protection et le développement du patrimoine naturel de la montagne.
- Pour mener à bien leur mission, les deux sénateurs ont procédé à de nombreuses auditions : parlementaires, élus locaux, universitaires, fonctionnaires nationaux, territoriaux ou européens, représentants d'organisations professionnelles, de fédérations ou d'associations.
- Leur travail est également basé sur les rapports de deux sénateurs. Celui de Jean-Paul Amoudry et Jacques Blanc en 2002, intitulé « L'Avenir de la montagne, un développement équilibré dans un environnement préservé », et celui élaboré en 2011 par Jacques Blanc, qui avait pour titre « Pour une politique européenne de la montagne ».
- André Vairetto et Hélène Masson-Maret se sont aussi appuyés sur le rapport publié par l'ANEM en 2007 : « Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne ».
- Leur document final comporte cinquante-trois propositions[1].
- Les deux sénateurs rendent, en outre, hommage à la loi Montagne de 1985, « Texte précurseur du développement durable, plus de vingt ans avant le Grenelle de l'environnement ».

(1) Lire l'intégralité des cinquante-trois propositions sur www.anem.fr

Préserver et mettre en valeur pour protéger et développer

Les sénateurs André Vairetto et Hélène Masson-Maret se sont efforcés de donner à leurs réflexions et à leurs propositions une dimension universelle, valable pour tous les massifs des montagnes françaises qui, par-delà leur diversité, partagent des problématiques communes.

« Il est légitime de penser que le patrimoine naturel de la montagne doit être considéré comme un bien appartenant à la nation tout entière qui doit, par-delà les aléas du changement climatique, pouvoir être transmis aux générations futures », affirment avec détermination André Vairetto et Hélène Masson-Maret en préambule de leur rapport.

Ils soulignent cependant que ce patrimoine naturel est fragile, en dépit de l'impression de solidité immuable procurée par les montagnes, et qu'il sera spécialement sensible aux effets du changement climatique, dont les répercussions sont particulièrement dommageables en altitude.

La ligne directrice de leur travail est tracée. Que deviendra le patrimoine naturel de la montagne dans les décennies à venir ? De quelle manière conditionnera-t-il la vie en montagne ? Et au nom de quelle vision de la montagne cherche-t-on à le protéger ? Sur la plupart des points, le rapport retient et développe nombre de préoccupations et de combats de l'ANEM : la restauration des terrains en montagne, la biodiversité, l'agriculture, socle de l'économie montagnarde, l'impact des grands prédateurs sur le pastoralisme, l'évolution de la forêt, les enjeux de l'eau au-delà de l'hydroélectricité ou du tourisme…

Les premières préconisations vont vers un renforcement de la prévention des risques naturels.

D'une façon générale, si les rapporteurs ont pris en compte l'indispensable adaptation de la montagne aux changements climatiques, leurs premières préconisations vont vers un renforcement de la prévention des risques naturels.

Leurs demandes sont multiples : maintien « à un niveau suffisant » des crédits alloués à l'Office national des forêts (ONF) pour la restauration des terrains en montagne ; élaboration des scénarios de risques plus explicites et détaillés, mise en place de seuils d'alerte et de mesures concrètes pour la sécurité des personnes ; transfert des connaissances, de méthodes et d'outils de la recherche scientifique vers la gestion opérationnelle des risques.

Les deux sénateurs passent ensuite en revue plusieurs outils de protection du patrimoine naturel montagnard. Ainsi, pour pallier la délicate insertion des zones de montagne dans la trame verte et bleue, ils recommandent l'identification dans les territoires de montagne des zones « mixtes », considérées à la fois comme réservoirs de biodiversité et comme corridors de circulation. Dans cette même trame, ils proposent de considérer, de manière systématique, les parcs naturels régionaux comme des réserves de biodiversité. Le lien avec la préservation et le développement des activités agricoles et pastorales est établi. D'où l'affirmation du besoin de freiner la consommation des terres agricoles en montagne, en tenant compte de la variété de leurs qualités agronomiques, de même que de relever, voire de supprimer, les plafonds des aides pour la modernisation des bâtiments d'élevage en montagne.

Les rapporteurs ne pouvaient alors manquer de consacrer le chapitre suivant à l'impact des grands prédateurs sur le pastoralisme, le loup se trouvant au premier plan de leurs préoccupations. Devant la propagation de l'espèce lupine, tant à l'échelle de la France que de l'Europe, ils estiment aujourd'hui légitime et nécessaire d'en refaire « une espèce protégée simple » afin de permettre une régulation par des prélèvements suffisants.

On sait que les forêts de montagne sont, elles aussi, très sensibles au changement climatique. A cet égard, si, dans le passé, de très nombreuses mesures ont été adoptées, elles n'ont pas toujours été appliquées. Le rapport insiste donc sur l'impératif du dispositif d'aide à l'installation de jeunes forestiers avec le concours du fonds stratégique de la forêt et du bois. Est également relevée l'urgence de valoriser les qualités spécifiques du bois récolté en montagne en favorisant, par exemple, les démarches de labellisation du type « Bois des Alpes » ou « Bois de Chartreuse ».

Devant la tendance à la réduction de l'enneigement naturel, à la fonte accélérée et aux pluies moins nombreuses, André Vairetto et Hélène Masson-Maret affectent un long chapitre au risque de raréfaction des ressources en eau. Dans ce contexte, et en dépit de nombreuses réserves environnementales, l'optimisation du potentiel de l'hydroélectricité, « presque totalement exploité », est mise en avant. Avec cette proposition complémentaire : simplifier la procédure « unités touristiques nouvelles » pour les projets de moindre envergure, examinés au niveau du département.

Optimiser le potentiel de l'hydroélectricité.

Le lien fort entre le tourisme et la montagne n'est plus à démontrer et le rapport ne pouvait passer sous silence les difficultés rencontrées par les saisonniers pour lesquels les deux sénateurs prônent le développement des groupements d'employeurs.

Retrouvez l'intégralité du rapport sur www.anem.org

Pour formuler leurs propositions, les rapporteurs ont systématiquement appliqué aux différents thèmes liés au patrimoine naturel montagnard la logique de la loi Montagne de 1985 qui vise à concilier protection et développement.

Photo2you/Fotolia.com

QUESTIONS À BERNARD DEBARBIEUX, *directeur du département de géographie de l'université de Genève*

« Une vraie ressource pour la conservation de la nature, pour le développement et pour le bien-être collectif »

DR

Les populations font-elles toujours tout pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel de la montagne ? « Elles doivent être capables de comprendre qu'un développement social et un développement économique dans les régions de montagne ne passent pas forcément par une altération du patrimoine naturel, nuance Bernard Debarbieux. De nombreux exemples et des illustrations, quelques-uns en France et beaucoup dans les pays voisins, le montrent. Le tout serait de les faire circuler. »

PLM : Le patrimoine naturel de la montagne est-il véritablement menacé ?

Bernard Debarbieux : Sur le plan du contenu, bien sûr. Les espèces menacées, on les connaît bien. La dégradation des paysages et celle des forêts, ainsi que des ressources naturelles, on les connaît bien aussi. Mais il faut savoir que la dégradation du patrimoine naturel est une menace pour le bien-être des populations et leur développement sur le long terme.

PLM : Existe-t-il une véritable volonté de préserver ce patrimoine et de le valoriser ?

B.D. : Cela dépend énormément des contextes et des personnes. J'ai tendance à regretter que la polarisation du débat que l'on connaît bien en France depuis les années 1970, entre des tenants du développement et des tenants de la protection, ait plutôt exacerbé les positions des uns et des autres. L'agacement que suscitent parfois les écologistes a pu conduire certains, favorables à l'autonomie des populations de montagne dans leur développement, à considérer que les enjeux du patrimoine naturel étaient surtout associés à des contraintes jugées excessives en termes de protection.

Je rêverais de voir les populations de montagne se saisir de la question du patrimoine naturel pour la penser à la fois en termes de conservation et en fonction de ce qu'elle est capable de susciter en matière de dynamique économique et sociale et d'identité collective. Une fois que cette bipolarisation du débat entre développement et protection aura été atténuée, ce sera sûrement possible. Les populations des montagnes françaises se montreront davantage capables de considérer le patrimoine naturel comme étant une vraie ressource pour tout le monde, pour la conservation de la nature mais aussi à l'égard du développement de la vie en montagne et du bien-être collectif.

PLM : Est-il urgent de dépasser les incantations et de prendre de véritables décisions ?

B.D. : Il n'y a pas de raison objective de s'inquiéter plus qu'il y a dix ans et plus que dans dix ans. Si ce n'est que temporiser est toujours une mauvaise réponse à un problème. Je pense surtout que nous sommes à un moment où un véritable déclic dans les représentations collectives et dans les façons de faire peut se produire. Le contexte me semble favorable.

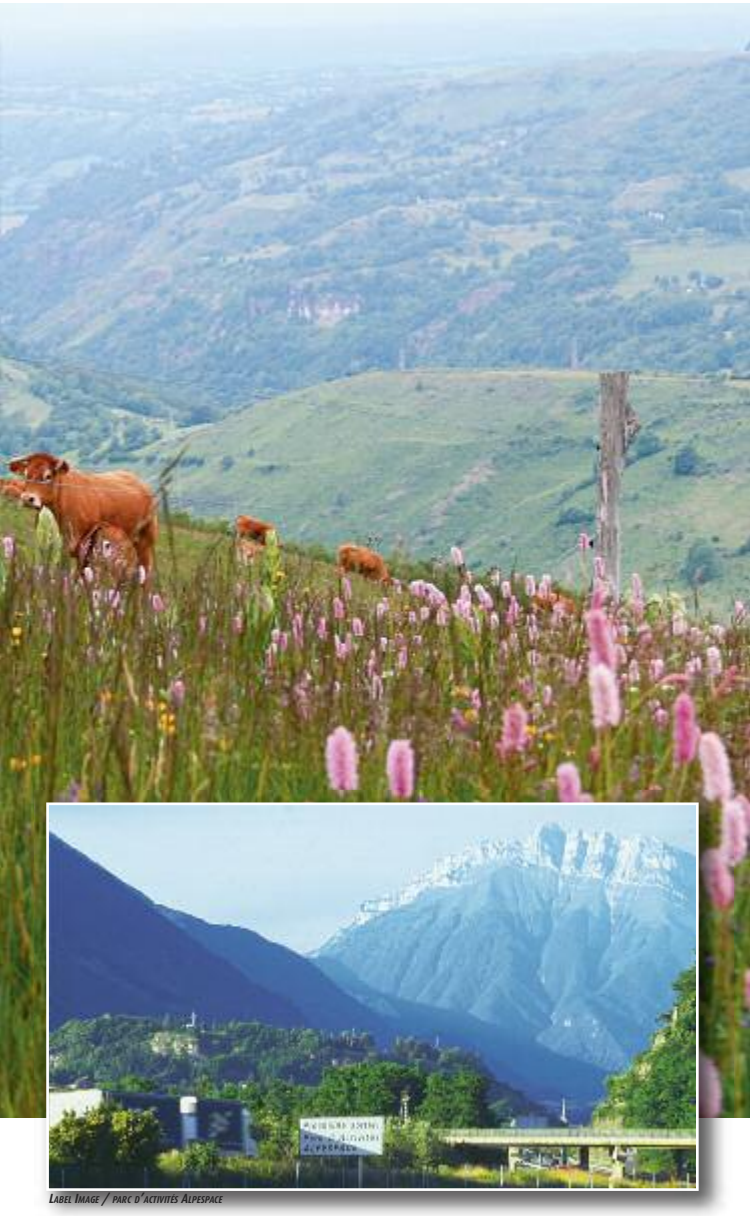

Label Image / parc d'activités Alpespace

COUP DE PROJECTEUR SUR 12 PROPOSITIONS DU RAPPORT

- Maintenir à un niveau suffisant les crédits alloués à l'ONF pour la restauration des terrains en montagne.
- Compléter la carte d'aléas des plans de prévention des risques naturels (PPRN) par des scénarios de risques plus explicites et détaillés, associés à des seuils d'alerte ainsi qu'à des mesures concrètes pour la mise en sécurité des personnes.
- Généraliser en zone Natura 2000 les « mesures agro-environnementale territorialisées ».
- Etendre le concours de la dotation globale de fonctionnement des communes situées dans un parc national à toutes les formes réglementaires d'espaces protégés.
- Considérer de manière systématique les parcs naturels régionaux comme des réserves de biodiversité dans la trame verte et bleue.
- Réintégrer le loup dans l'annexe III de la Convention de Berne, pour faire de la population lupine une « espèce protégée simple ».
- Mettre en place un dispositif d'aide à l'installation de jeunes forestiers avec le concours du fonds stratégique de la forêt et du bois.
- Imposer aux exploitants d'aménagements hydroélectriques de participer financièrement aux mesures préventives ou curatives permettant d'éviter les évolutions du lit d'un cours d'eau dans le tronçon « court-circuité » imputable à son aménagement et préjudiciable à l'intérêt général.
- Simplifier la procédure unités touristiques nouvelles (UTN) pour les projets de moindre envergure, qui devraient être examinés au niveau du département et non plus du massif.
- Créer des observatoires départementaux sur le nombre et les caractéristiques des lits d'hébergement existants ou autorisés.
- Stabiliser les règles du calendrier scolaire, en faisant coïncider les vacances de printemps avec le mois d'avril.
- Développer les groupements d'employeurs, susceptibles de mieux gérer les personnels et la saisonnalité.

Lire l'ensemble des 53 propositions sur le site www.anem.fr

TRIBUNE À ANDRÉ VAIRETTO, *sénateur de la Savoie et président du groupe montagne du Sénat*

« Mieux préserver le patrimoine naturel en étant plus dynamique »

Le devoir de protection du patrimoine naturel de la montagne est toujours apparu à André Vairetto comme une évidence, tout comme la nécessité d'un développement local maîtrisé. L'élu du canton de Grésy-sur-Isère rappelle que son département, la Savoie, a connu ce paradoxe d'avoir été l'un des premiers territoires à connaître la mise en œuvre d'outils de protection très forts, comme le parc national de la Vanoise, en même temps que se développaient les stations de ski dans le cadre du plan neige.

PHOTOGRAPHUS SÉNAT

« Aujourd'hui, le sentiment est assez partagé qu'un fossé se creuse entre la vision des habitants des territoires de montagne, soucieux de préserver le patrimoine naturel et culturel tout en poursuivant une croissance économique équilibrée, et la perception d'une montagne mise sous cloche qui laisse peu de place à un vrai développement. Dans ce domaine, la loi Montagne de 1985, qui témoigne de la volonté de concilier l'essor et la protection des massifs est toujours d'actualité. Elle apparaît comme un texte précurseur du développement durable, plus de vingt ans avant le « Grenelle de l'environnement ».

Le rapport sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel de la montagne montre sa fragilité, malgré son apparente solidité, et souligne qu'il sera particulièrement sensible aux effets du changement climatique, comme l'indiquait le rapport de l'ANEM consacré à ce sujet en 2007.

Il aura de nombreux impacts sur le milieu : décalage vers le haut des étages de végétation ; mutation des écosystèmes des différentes espèces de faune et de flore, très spécifiques en montagne. Les risques naturels en montagne seront accrus : événements climatiques extrêmes amplifiés par le relief ; mutation des avalanches plus précoces et plus humides ; crues torrentielles ; feux de forêt très difficiles à maîtriser ; risques liés à la fonte des glaciers et des terrains à pergélisol.

Ce rapport fait le point sur les outils de protection du patrimoine naturel et les évolutions possibles. Il rappelle le rôle de l'agriculture dans la préservation de l'environnement montagnard, aborde la question des ressources naturelles que sont la forêt et l'eau, et s'interroge sur le modèle de développement des stations de sports d'hiver, trop souvent fondé sur la construction immobilière.

Une soixantaine de personnes qualifiées nous ont apporté leur expertise sur une ou plusieurs de ces problématiques. Au final, si nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, nous mettons en lumière certains aspects et formulons un peu plus d'une cinquantaine de propositions concrètes pour préserver et rendre plus dynamique la protection du patrimoine naturel de la montagne. »

D'autres sujets doivent être traités en urgence

En marge de leur rapport d'information, André Vairetto et Hélène Masson-Maret ont tenu à énumérer plusieurs aspects vitaux de la politique de la montagne qui n'entraient pas dans la thématique environnementale qu'ils étaient chargés de traiter, mais pourtant d'une « actualité brûlante ».

Sur le plan économique et social, quatre points sont mis en avant par les deux sénateurs. Primo, l'aménagement numérique des territoires de montagne par l'achèvement de la couverture en téléphonie mobile et par le déploiement du très haut débit. Secundo, le désenclavement prioritaire par la route et le fer de certaines zones de montagne. Tertio, le maintien d'une carte scolaire adaptée à la réalité humaine et géographique. Et enfin la lutte contre les déserts médicaux.

Sur le plan institutionnel et législatif, ils estiment que certains aspects mériteraient un autre rapport d'information. Ils inscrivent à ce chapitre la nécessité d'affiner les critères du classement en zone de montagne. Ils jugent que les institutions propres à la montagne, surtout le Conseil national de la montagne et les comités de massifs, « mériteraient d'être rénovées et dynamisées ». Ils souhaitent que soit mesuré l'impact des nouvelles lois de décentralisation, récemment adoptées ou à venir. Enfin, ils préconisent la mise à jour de la loi Montagne, « avec l'examen par le Parlement d'un nouveau texte législatif spécifique suffisamment complet et ambitieux, qui pourrait s'accompagner de la codification de toutes les dispositions intéressant les zones de montagne, actuellement fort éparses ».

OPINION

HÉLÈNE MASSON-MARET : « ON NE PEUT PLUS FAIRE LA SOURDE OREILLE »

Hélène Masson-Maret observe que le « plan loup », décidé en 2013, n'atteint pas ses objectifs. Elle demande qu'une législation « nouvelle et intelligente » soit rapidement mise en place et appliquée.

DR

Hélène Masson-Maret, sénatrice des Alpes-Maritimes.

« Le loup représente aujourd'hui une population d'environ 250 individus, voire 400 selon des chiffres officieux. Le quotidien des éleveurs ovins a viré au cauchemar. On estime qu'en 2012 il y a eu environ 14000 attaques et 7000 têtes de bétail tuées. Or, les mesures mises en place pour gérer la protection des troupeaux sont compliquées, onéreuses et contraignantes pour les éleveurs. Quant aux mesures pour gérer la population des loups, elles sont peu efficaces et insuffisantes.

Aujourd'hui, on ne peut donc plus faire la sourde oreille aux voix qui s'élèvent de façon grandissante pour dénoncer les dangers de la présence du loup pour le pastoralisme et l'économie montagnarde. A la grogne du monde du pastoralisme et de celle d'élus de montagne font écho d'autres voix. La prise de position en ce sens de Nicolas Vanier, grand défenseur de l'environnement et de la cause animale, témoigne de l'urgence des dispositifs à mettre en place.

Je pense, pour ma part, qu'il est nécessaire, s'agissant du loup mais aussi de l'ours, de reconsidérer l'application de la Convention de Berne de 1979. Il y a lieu de classer le loup en « animal protégé simple » et non plus « strictement protégé ». Il convient également de demander sa régulation qui, seule, permettra de redonner aux éleveurs la motivation de perpétuer leur profession et de diminuer le coût pour l'Etat et le contribuable. Il faudrait, enfin, délimiter des zones d'exclusion, celles où le pastoralisme est présent. D'une manière générale, on ne peut accepter que des prédateurs, quels qu'ils soient, portent atteinte à l'activité humaine, dans la mesure où celle-ci, comme le pastoralisme, fait partie de notre patrimoine vernaculaire, constitue une activité respectueuse de l'environnement et joue un rôle économique nécessaire à la dynamisation des territoires. »

La part de l'Etat pour les bâtiments d'élevage passera d'ici 2015 de 30 à 50 millions d'euros.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Les éleveurs de bovins restent sur leur faim

Intervenant le 5 février aux Sables-d'Olonne (Vendée), devant le congrès annuel des éleveurs de bovins, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, n'a fait aucune annonce quant aux arbitrages très attendus sur les mesures de la nouvelle PAC les concernant.

Le ministre a tout d'abord rappelé les acquis de la réforme de la politique agricole commune obtenus en juin 2013 et déclinés depuis au niveau national. Il a ainsi rappelé la redistribution opérée en faveur de l'élevage d'un milliard d'euros par an, via notamment la surdotation des cinquante-deux premiers hectares, la pleine utilisation du taux de couplage de 15 %, le maintien des aides couplées actuelles, le renforcement de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), le renforcement du volet « modernisation des exploitations », avec une contribution significativement accrue des crédits nationaux dès 2015. Mais, en fait d'annonces, il ne s'est guère engagé plus loin.

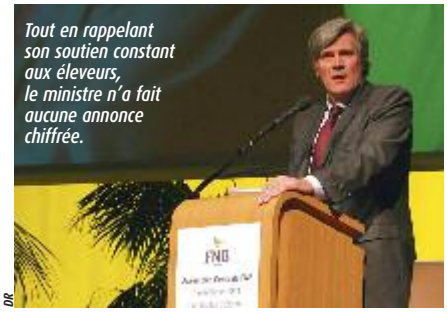

Tout en rappelant son soutien constant aux éleveurs, le ministre n'a fait aucune annonce chiffrée.

DR

Parmi les décisions les plus attendues figurait celle concernant le nouveau barème de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). Le ministre est resté très vague sur ce point crucial, confirmant que la prime serait bien de 200 euros pour les quarante premières vaches, se contentant d'ajouter que « le reste sera calculé », démentant néanmoins qu'elle puisse tomber à 60 euros comme le prétendent certains.

Outre la confirmation de l'engagement à simplifier les procédures à destination du secteur bovin en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), comme cela a déjà été fait pour la filière porcine, le ministre a fait part de son souhait de faire passer d'ici 2015 de 30 à 50 millions d'euros la participation nationale au plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), d'ores et déjà doté de 200 millions d'euros… sans apporter de détails sur le partage de cette enveloppe entre les différentes filières animales. Stéphane Le Foll s'est par ailleurs contenté de rappeler son engagement sur des sujets structurants pour l'économie de la filière bovine, notamment en matière d'étiquetage sur l'origine des produits à base de viande, et le renforcement de la capacité d'exportation du secteur. Il a ainsi annoncé la création d'une cellule export réunissant pouvoirs publics et représentants de la filière afin de mettre en place une stratégie de reconquête de parts de marché.

LES TEXTES OFFICIELS DE LA NOUVELLE PAC 2014-2020

Les textes ont été publiés en français le 20 décembre 2013. On peut les trouver sous les références :

- règlement 1305/2013 (JOUE[1] L347, pages 487 et suivantes) pour le règlement de développement rural ;
- règlement 1306/2013 (JOUE L347, pages 549 et suivantes) pour le règlement général ;
- règlement 1307/2013 (JOUE L347, pages 608 et suivantes) pour les aides agricoles ;
- règlement 1308/2013 (JOUE L347, pages 671 et suivantes) pour l'organisation commune des marchés.

(1) « Journal officiel de l'Union européenne »

TRÈS HAUT DÉBIT

Priorité donnée au raccordement des écoles

Le 6 février s'est tenue la conférence annuelle du Plan France sur le très haut débit (THD). Ce fut l'occasion pour Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'Economie numérique, de dresser un premier bilan des déploiements du THD fixe et d'annoncer le raccordement prioritaire au numérique de 16 000 écoles dès la rentrée de septembre.

Le plan gouvernemental a pour objectif la couverture intégrale du territoire d'ici à 2022 en THD, principalement à l'aide de la fibre optique, mais aussi grâce au satellite, à la montée en débit sur le réseau de cuivre actuel (ADSL) et à la 4G pour les territoires moins accessibles. Une étape intermédiaire prévoit que 50 % des foyers seront couverts en 2017.

Ce chantier colossal d'infrastructures permettra à la France de faire un saut de compétitivité en créant 20 000 emplois directs d'ici 2022. La couverture numérique intégrale du territoire en fibre optique ne pourra être atteinte qu'en faisant jouer la complémentarité entre l'initiative privée et l'intervention publique, ainsi que la mutualisation des réseaux.

Au 1er janvier, 12 % de la population était raccordée au THD, mais 26 % d'usagers ne disposent que d'un haut débit de mauvaise qualité. La couverture numérique en THD de 57 % de la population (située dans les zones denses et rentables du territoire) sera financée par les opérateurs privés, et les 43 % restants seront raccordés grâce à l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales pour un montant estimé à 14 milliards d'euros.

> 50 % des foyers seront couverts en 2017, la totalité du territoire devrait l'être en 2022.

Même si l'objectif est de déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné, certains territoires isolés, comme les zones de montagne, auront besoin d'une étape intermédiaire de montée en débit. Cette mise à niveau numérique, en attendant l'arrivée de la fibre, sera rendue possible par la mobilisation des technologies, comme le satellite KA-SAT qui a fait la démonstration de son efficacité en montagne.

A ce jour, cinquante-six départements ont déposé des dossiers de déploiement du THD, qui représentent un total de 3,5 millions de lignes. Antoine Darodes, directeur de la mission France THD, a annoncé la création début avril d'un observatoire en ligne qui permettra à chacun de suivre les déploiements en cours dans l'ensemble des territoires, avec un degré de précision allant jusqu'au niveau communal. La ministre a indiqué la création imminente d'une agence du numérique qui servira de guichet unique pour régler les problèmes d'infrastructures et d'usages qui constituent selon elle un seul et unique chantier.

Enfin, Fleur Pellerin a conclu cette matinée en annonçant la montée en débit des 16 000 écoles primaires qui disposent aujourd'hui d'un débit inférieur à 8 Mbits en leur permettant d'atteindre un minimum de 20 Mbits. Le THD permet de s'affranchir de l'enclavement de certains territoires et constitue un outil au service de l'équité territoriale.

TYLER OLSON/FOTOLIA.COM

A partir du mois d'avril un observatoire permettra de suivre la progression du très haut débit dans les écoles.

LA CARTE INTERCOMMUNALE QUASIMENT ACHEVÉE AU 1ER JANVIER

Les chiffres de l'intercommunalité publiés par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) témoignent d'une couverture quasiment intégrale du territoire par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). A ce jour, 36 612 communes sont membres d'un EPCI, ce qui représente plus de 62 millions d'habitants.

Au 1er janvier, on comptait 2 145 groupements à fiscalité propre, dont 1 903 communautés de communes et 222 communautés d'agglomérations. Il reste quarante et une communes isolées en Ile-de-France et quatre îles, alors qu'en janvier 2013 on recensait encore 563 communes isolées.

Entre 2011 et 2013, les fusions et extensions d'EPCI ont entraîné la diminution de 20 % de communautés de communes. Le nombre moyen d'habitants par intercommunalité a augmenté (passant de 25 000 à 29 000), de même que le nombre moyen de communes regroupées passe de dix-sept contre treize communes en 2012.

Le seuil de 5 000 habitants fixé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales est atteint par la très grande majorité des EPCI. Début 2010, 668 communautés regroupaient moins de 5 000 habitants, elles ne sont plus que 300 au 1er janvier de cette année, dont 120 sont concentrées dans trois Régions (Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc-Roussillon).

Les petits EPCI regroupent en moyenne onze communes et 3 200 habitants. Ils sont situés majoritairement en zone de montagne.

Signature d'une convention expérimentale pour l'aménagement du territoire scolaire du Cantal

Le 24 janvier, Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, a fait le déplacement à Aurillac pour la signature de la convention relative à un aménagement du territoire scolaire cantalien conclue entre l'Association des maires du Cantal, présidée par le sénateur-maire de Saint-Flour, Pierre Jarlier, le rectorat et l'éducation nationale.

L'objectif de cette convention inédite en France est de lutter contre les inégalités en veillant à ce que les enfants des territoires ruraux aient tous les mêmes chances de réussite. Une première en France qui fait suite aux inquiétudes des élus locaux, comme Vincent Descœur, président du conseil général, qui indiquait que le seuil minimum était atteint en termes de suppression de postes. Dans cette convention, Vincent Peillon s'engage à geler le nombre de postes d'enseignants pour trois ans dans le département du Cantal. En contrepartie, les élus locaux mèneront une réflexion sur la structuration du réseau scolaire cantalien avec les acteurs du milieu éducatif et les autorités académiques. La démarche devra s'appuyer sur l'accueil des enfants de moins de trois ans, le développement du numérique, les pôles pédagogiques écoles/collèges…

La convention prend en compte les spécificités des départements de montagne.

La convention ouvre des perspectives nouvelles et prend en compte les spécificités des départements de montagne. Les postes d'enseignants du Cantal seront prélevés sur la dotation nationale et non sur celle de l'académie, ce qui évitera de pénaliser les autres départements de l'académie. Lors de cette signature, le ministre a indiqué que la refondation de l'école doit avoir lieu sur tous les territoires de manière adaptée. Il a reconnu que la situation des territoires ruraux mérite une attention collective.

Enfin, le ministre a annoncé que cette expérimentation s'appliquera dans d'autres territoires ruraux. S'agissant de la mise en place des rythmes scolaires, le Cantal est exemplaire, avec l'un des meilleurs taux national pour l'application de la réforme dès 2013, avec 66 % des communes et 77 % des enfants. Les élus présents ont rappelé le besoin de souplesse dans l'organisation de la semaine des quatre jours et demi et la nécessité de pérenniser les moyens financiers consacrés à cette réforme.

ASSISES DU TOURISME

Création d'un groupe sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir

Lors de la deuxième réunion du groupe « Favoriser l'investissement » (groupe 6), il est apparu que la problématique relative à la réhabilitation de l'immobilier de loisir, qui a fait l'objet de nombreux travaux, devait être traitée à part. Un sous-groupe de travail a été instauré, dont la première réunion s'est tenue le 30 janvier.

Certaines stations de montagne doivent faire face au vieillissement et à l'inadaptation de leur parc d'hébergement par rapport aux attentes des touristes.

La première réunion a permis de recenser et de formuler l'ensemble des propositions des associations d'élus de montagne, de la Société centrale pour l'équipement du territoire (SCET), et de la Caisse des dépôts et consignations.

Sur cette problématique, l'ANEM participe activement aux différents groupes de travail mis en place par l'Etat depuis de nombreuses années. Elle a ainsi pu rappeler qu'en premier lieu un outil fiable devait être créé, afin de dénombrer le stock précis de logements à réhabiliter. Ainsi, cet observatoire de l'immobilier de montagne permettra de prendre les mesures les plus adaptées à chaque territoire.

Quelques propositions ont également été formulées par l'Association, telles que l'importance d'octroyer les mêmes avantages juridiques et fiscaux aux propriétaires réalisant des travaux de réhabilitation que ceux utilisés pour la construction neuve. Elle propose de s'inspirer de l'exemple de la réhabilitation massive du patrimoine social et de capitaliser sur le dispositif et le savoir-faire de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). La réhabilitation doit pouvoir s'intégrer, à l'instar du logement social, dans de véritables opérations de restructuration urbaine. L'aspect marketing et la projection sur plusieurs années sont indispensables à la réussite de projets sur le long terme. Certaines propositions doivent être approfondies, la consultation des différents ministères concernés doit avoir lieu avant la prochaine réunion prévue début mars.

Un outil fiable doit être créé pour dénombrer le stock précis de logements à réhabiliter.

Les 55 propositions communes de l'ANEM, de l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT), de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), et de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) sont disponibles sur www.anem.org

La répartition de la DGF 2014 au Comité des finances locales

Le Comité des finances locales (CFL) s'est réuni le 11 février, avec au programme la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'examen de divers décrets. L'article 37 de la loi de finances pour 2014 a fixé l'enveloppe globale de la DGF à 40,121 milliards d'euros, contre 41,505 milliards en 2013.

Compte tenu de la réduction de 1,5 milliard d'euros de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat prévue en loi de finances, les marges de manœuvre du CFL sont assez réduites. Pour le bloc communal, afin de financer les hausses mécaniques (population, intercommunalité et augmentation de la péréquation), les membres ont choisi de répartir les 124 millions d'euros nécessaires par un écrêtement à parts égales du complément de garantie et de la compensation part salaires.

Concernant les dotations de péréquation, le CFL n'a pas souhaité aller au-delà de l'augmentation prévue en loi de finances, soit 39 millions supplémentaires pour la dotation de solidarité rurale, 60 millions pour la dotation de solidarité urbaine, et 10 millions pour la dotation nationale de péréquation.

Pour les départements, c'est également le complément de garantie qui sera impacté par la baisse. Pour la part péréquation, le même raisonnement que pour le bloc communal a été appliqué, les 10 millions d'euros supplémentaires alloués au titre de la péréquation par la loi de finances n'ont pas été majorés.

LA DGF 2014 PAR NIVEAU DE COLLECTIVITÉS

	Montant (en milliards)	Baisse par rapport à 2013 (en pourcentage)
DGF des communes et groupements	23,047	-3,19 %
DGF des départements	11,791	-3,81 %
DGF des régions	5,275	-3,37 %

LE COMITÉ DES FINANCES LOCALES FIXE LE CAP DE RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

Suite à la saisine du Premier ministre pour élaborer « des propositions de modernisation de la fiscalité locale », le Comité des finances locales (CFL) a dévoilé son calendrier de travail lors de la séance du 11 février.

Le CFL a répondu favorablement à la demande du Premier ministre, à l'unanimité moins une voix, d'instaurer un groupe de travail sur la réforme de la fiscalité locale et ses orientations.

Concrètement, les associations d'élus ont eu jusqu'à la fin du mois de février pour transmettre au CFL leurs propositions. La synthèse de ces dernières sera examinée lors d'une séance programmée en avril, suite aux élections municipales. Ensuite, des groupes de travail seront constitués qui se réuniront entre mai et juin. Chaque membre du CFL qui le souhaite pourra y participer.

ÉCHOS DU PARLEMENT

Cette rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné pour chacune.

DAVID DOUBILET / FOTOLIA.COM — SÉNAT

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Réhabilitation de l'immobilier de loisir

Question de Béatrice Santais, députée de Savoie

Béatrice Santais appelle l'attention de madame la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme au sujet de la réhabilitation de l'immobilier de loisir, en particulier en zone de montagne. Cette question est devenue centrale pour le dynamisme de l'économie des stations de ski dont l'organisation en termes d'offre d'hébergement se partage entre les lits professionnels dits « chauds » et les lits « froids ». Si les premiers sont occupés en moyenne douze semaines sur les dix-huit semaines que compte la saison d'hiver, les lits froids le sont nettement moins, à hauteur de cinq semaines sur dix-huit potentielles, ce qui n'est pas sans poser un véritable problème pour les acteurs locaux du tourisme.

A ceci, il convient d'ajouter les effets pervers des produits d'investissement locatif défiscalisés dans des résidences de tourisme qui sont proposés depuis de trop nombreuses années aux contribuables, portant sur la TVA ou sur l'impôt sur le revenu, selon différentes durées et différentes modalités (loueur en meublé non professionnel, « Censi-Bouvard », etc.). Ce qui pouvait apparaître comme une opération de revitalisation du tourisme et des résidences d'hébergement touristique montre aujourd'hui le revers de la médaille, souvent au détriment des investisseurs et des communes concernées avec pour certaines de vraies défaillances de leur parc touristique, tant en termes de qualité de construction qu'en termes de commercialisation.

Un véritable syndrome du « volet clos » est en train de naître dans les montagnes françaises, et après la friche industrielle nous sommes en passe de voir apparaître de véritables friches touristiques à quelques centaines de mètres de parcs nationaux qui font notre fierté. Devant l'inorganisation et l'éparpillement des propriétaires, la députée souhaite savoir quels moyens l'Etat peut mobiliser pour fédérer les énergies et redonner confiance dans l'investissement en montagne tout en garantissant l'émergence de constructions plus en phase avec l'impérative nécessité de performance énergétique.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-48079QE.htm

Les difficultés des médecins en stations de sports d'hiver

PHOTOGRAPHES SÉNAT

Question écrite de Michel Savin, sénateur de l'Isère

Michel Savin attire l'attention de madame la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les difficultés rencontrées par les médecins en stations de sports d'hiver. En effet, les jeunes praticiens en secteur 1 n'ont plus les moyens financiers d'exercer la médecine générale avec une orientation traumatologique. Les lieux touristiques « montagne » sont effectivement devenus trop chers (immobilier, logement, coût de la vie, plateau technique) en rapport à des honoraires inadaptés aux prestations médicales fournies.

Les médecins de secteur 2 partent à la retraite sans trouver de remplaçants. Ainsi, ces médecins ne voient pas d'autre issue, pour poursuivre leur activité, que le déconventionnement, alors qu'ils n'aspirent qu'à une solution économiquement viable et respectueuse pour leur clientèle. En conséquence, il est urgent de trouver une solution pérenne pour sauvegarder la médecine de premier recours dans les stations de sports d'hiver, d'autant plus que les médecins de montagne prennent en charge 96 % des traumatismes de ski, ce qui engendre une diminution des coûts pour la collectivité (ambulance et encombrement aux urgences). Considérant que le modèle économique touristique français (première destination mondiale) pourra garder son exemplarité avec une réponse médicale de premier recours présente dans chaque station, répondant ainsi à la demande de soins des populations locales et des 12 millions de touristes séjournant chaque année en montagne, le sénateur lui demande de bien vouloir lui indiquer si le gouvernement prévoit de créer des aides aux structures et un secteur de dépassement adapté dit « montagne ».

http://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140110110.html

LES DATES

5 mars
Groupe de travail « Protocole d'intervention » du groupe national loup, à Lyon

11-12 mars
Atelier AgroParisTech sur « La biodiversité et la gestion forestière », à Paris

23 et 30 mars
Premier et second tours des élections municipales

3 avril
Comité directeur de l'ANEM

L'ÉLUE DU MOIS

BERNADETTE LACLAIS : UNE RICHE EXPÉRIENCE DES COLLECTIVITÉS

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Bernadette Laclais a consacré tout son parcours à la vie des collectivités publiques. A 21 ans, ses études d'urbanisme effectuées à Grenoble l'amènent à commencer sa vie professionnelle en tant que collaboratrice du maire de Pontcharra, commune de 7 000 habitants dans le Grésivaudan (Isère). Puis elle devient directrice de cabinet de Louis Besson à la mairie de Chambéry, ville qui l'a vue naître.

Sa vie politique débute en 1998 en étant à 31 ans élue du conseil régional de Rhône-Alpes où elle assure la présidence de la commission culture. Elue municipale de Chambéry à partir de 2001, elle accède au mandat de première adjointe. Chargée des finances, des ressources humaines, de l'organisation générale et de l'urbanisme, elle est également vice-présidente de Chambéry Métropole. Succédant à Louis Besson comme maire de Chambéry en 2007, elle est réélue à ce poste dès le premier tour, à la tête d'une liste de large union de progrès. Elle accède à la même époque à la vice-présidence du conseil régional, où son champ d'attribution s'élargit à la formation professionnelle (avant de passer aux transports à compter de 2010).

Elle démissionne de son mandat régional en application d'un engagement de campagne, lors de son élection en juin 2012 en tant que députée de la 4e circonscription de Savoie. C'est à ce titre qu'elle rejoint le comité directeur de l'ANEM en octobre de la même année. Au sein de l'Assemblée nationale, membre de la commission des affaires sociales, elle est notamment rapporteure pour avis du budget de la santé dans le cadre de la loi de finances.

RENCONTRE

L'ANEM entendue par la mission parlementaire sur l'organisation de la permanence des soins

Le 13 février, Joël Giraud, député-maire de L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes), représentant Frédérique Massat, présidente de l'Association, a été entendu par la mission d'information parlementaire sur l'organisation de la permanence des soins. Cette rencontre, organisée sous forme d'une table ronde avec d'autres associations nationales d'élus, a permis à l'ANEM de rappeler les attentes fortes et légitimes des zones de montagne en matière d'accès aux soins.

La médecine libérale est confrontée à un phénomène de désertification, auquel s'ajoutent le vieillissement des professionnels de santé et une nouvelle façon d'exercer la médecine par les jeunes diplômés. Joël Giraud s'est appuyé sur deux enquêtes récentes pour étayer ses propos. Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) de juin 2011 estime que 600 000 personnes, réparties dans 1 500 communes essentiellement rurales ou montagneuses, se trouvent à plus de quinze minutes de trajet pour se rendre chez un médecin généraliste. Une autre étude de la DREES, du mois dernier, souligne que le pourcentage de Français satisfaits de l'accès aux médecins a chuté de quatorze points entre 2007 et 2013, passant de 82 % à 68 %.

Le député a insisté sur les difficultés particulières d'exercice de la médecine libérale dans les stations de sports d'hiver, confrontées à un afflux de touristes sur des périodes brèves.

Les médecins de montagne assurent la prise en charge de 96 % des traumatismes occasionnés par la pratique du ski, ce qui diminue les coûts pour la collectivité (ambulances et engorgement des services d'urgence). Mais aujourd'hui les jeunes praticiens en secteur 1 ne disposent plus de moyens financiers suffisants pour exercer la médecine générale avec une orientation traumatologique.

En effet, dans de nombreuses communes de montagne, stations de ski, le coût de la vie est devenu trop cher au vu des honoraires conventionnés sans dépassement possible. Dans le même temps, de nombreux médecins en secteur 2 partent à la retraite sans trouver de remplaçant. Afin d'éviter à terme le déconventionnement de ces praticiens, il conviendrait de prévoir la création d'un secteur de dépassement adapté à la spécificité géographique des territoires de montagne, et des aides pour l'acquisition de matériels onéreux, tels ceux permettant de réaliser des radiographies numériques.

Les préconisations de l'ANEM ont été ensuite rappelées :

- Affectation prioritaire dans les territoires de montagne sous-dotés de 200 praticiens territoriaux de médecine générale qui seront recrutés en 2014 (les 180 recrutements effectués en 2013 n'ont accordé aucune priorité à la montagne).
- Instauration d'un stage long dans une zone déficitaire durant le cursus d'études médicales.
- Développement de la télémédecine, avec l'affectation de crédits dédiés.
- Apprécier en fonction du temps de parcours l'accessibilité géographique au service public de la santé, compte tenu notamment des aléas climatiques et du relief des zones de montagne, et pas uniquement en fonction de la distance.
- Encourager la coopération sanitaire transfrontalière. Dans certaines zones frontalières la géographie des lieux et le réseau routier, notamment en montagne, rendent parfois plus accessibles les installations sanitaires de l'un des deux pays aux habitants de la zone concernée. La coopération permet de compléter l'offre de soins afin de répondre notamment à des besoins temporaires, liés par exemple aux pics de fréquentation sur certains sites touristiques.

Pour conclure, Joël Giraud a indiqué que dès lors que le principe d'un accès aux soins équitable pour tous est admis, le principe d'exception territoriale qui en découle implique l'acceptation d'un éventuel surcoût.

> Les médecins de montagne assurent la prise en charge de 96 % des traumatismes occasionnés par la pratique du ski, ce qui diminue les coûts pour la collectivité.

Vous pouvez retrouver le texte intégral de la note sur www.anem.org

www.erdfdistribution.fr

Cette fois encore la neige s'arrêtera avant nous

Où que vous soyez, et quel que soit votre fournisseur d'électricité, nous vous apportons l'électricité. Même entre deux montagnes. ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, assure chaque jour l'exploitation, l'entretien et la modernisation de près de 1,3 million de kilomètres de réseau.

ERDF

L'énergie est notre avenir, économisons-la !